

Image not found or type unknown



Divergence entre bailleur et moi

Par **Aquilina**, le **12/01/2010** à **18:49**

Bonjour, rnsuite à un appel téléphonique ce jour, de la part d'un établissement financier rnrn Franfinance, concernant un contrat pour assurer le financement de matériel pour un dépôt de magasin sur Béziers il y a vingt ans de cela (1990) rnrn Je précise que suite au décès de mon conjoint ledit magasin a été liquidé et rnrn une ordonnance de jugement du 04/02/1991 a été publiée faisant état de la poursuite du paiement des échéances par le cessionnaire ce que cet établissement financier a expressément accepté. rnrn Ma question: combien de temps faut-il pour qu'il y ait prescription ?